

# Comment louer un logement

Trouver le logement idéal s'apparente à une course d'obstacles. Frapper à la bonne porte, savoir déjouer les pièges, évaluer le loyer..., sont autant d'étapes décisives.

## SOMMAIRE

RECHERCHER	CAHIER PRATIQUE
Explorer toutes les pistes p. 1	Pour en savoir plus p. 9
<b>VOS DROITS</b>	Les centres d'information jeunesse p. 9
Un locataire averti en vaut deux p. 4	Les PACT p. 10
<b>L'ARGENT</b>	Les ADIL p. 10
Le loyer : une liberté encadrée p. 6	Les CIL p. 12
Le point sur les aides financières p. 7	

### RECHERCHER

## Explorer toutes les pistes

Trouver un logement au meilleur prix n'est pas toujours facile. Banc d'essai des principales filières.

Dans la plupart des grandes villes (notamment les villes universitaires), le prix des logements de petite taille a connu une inflation. Pour se loger à bon prix, il faut souvent suivre plusieurs pistes. Pour en savoir plus, voir liste 1 du *Cahier pratique*.

### Petites annonces à déchiffrer

Un stylo, un téléphone et beaucoup de patience, éplucher les petites annonces prend du temps. Pour ne pas se laisser déborder, il faut procéder avec méthode.

Première étape, choisir les journaux. Chaque ville a son titre de référence : *La Charente libre* à Angoulême, *Les Dernières nouvelles d'Alsace* à Strasbourg, *La Dépêche du Midi* à

Toulouse... Pour la région parisienne, privilégiez les quotidiens nationaux comme *Le Figaro* ou *Le Parisien*, en sachant que 90 % des offres proviennent d'agences immobilières. Si vous voulez traiter avec un particulier, choisissez la presse spécialisée telle que *De particulier à particulier* ou la *Centrale des particuliers*, qui couvrent tout le territoire. En revanche, fuyez les journaux gratuits que vous trouvez dans votre boîte aux lettres ou chez les commerçants. Les annonces ne sont pas vérifiées et ne sont pas toujours fiables.

Deuxième étape : décoder le jargon des petites annonces. « Apparemment coquet ? » : traduisez minuscule. « Charmant ? » : prévoir des travaux. « Étage élevé ? » : pas d'ascenseur. Avant de se déplacer, il est donc indispensable de recueillir le

### EN COMPLÉMENT

Cf. fiches ACTUEL-Cidj n° 5.230 « Les foyers et les résidences pour jeunes travailleurs » ; n° 5.231 « Les foyers et résidences pour étudiants » ; n° 5.232 « L'hébergement temporaire » ; n° 5.233 « Les hôtels bon marché en Ile-de-France » ; n° 5.234 « L'hébergement social d'urgence ».



 RECHERCHER

## LE BOUCHE À OREILLE

Pourquoi ne pas commencer par en parler autour de soi ? Amis, famille, commerçants... il faut tenter sa chance. On peut aussi interroger les concierges du quartier et les gardiens d'immeubles. Une méthode qui donne plus de résultats dans les petites villes, où « tout le monde se connaît », que dans les grandes agglomérations.



maximum de renseignements. Un conseil : établissez au préalable une liste de questions à poser par téléphone. Adresse du logement, état général, superficie exacte, orientation, montant des charges..., cette simple précaution évitera souvent de vous déplacer pour rien.

### Et Internet ?

Les serveurs immobiliers se développent sur le Web et deviennent de plus en plus performants. L'internaute peut affiner sa recherche en déterminant certains critères, location ou achat, lieu, surface, prix, etc. Sur certains sites, encore rares, il est possible de trouver des photos, voire de faire une visite virtuelle, avec la souris on se déplace alors de pièce en pièce ! Mais il faut savoir que la plupart des annonces proviennent d'agences immobilières à qui il faut téléphoner pour avoir plus d'informations.

Les possibilités de la Toile ne s'arrêtent pas à la simple sélection d'appartements mais permettent aussi de souscrire une assurance, de trouver un déménageur ou de solliciter un prêt auprès d'une banque.

Mais tous ces services ne cachent pas le seul gros défaut de la plupart des sites : la mise à jour des annonces. Elle laisse à désirer, il n'est pas rare de dénicher une annonce intéressante et d'apprendre que l'appartement ou la maison est loué ou vendu depuis... plusieurs semaines !

Quelques sites intéressants (1).

### Les agents immobiliers

Membres d'une profession strictement réglementée, les agents immobiliers servent d'intermédiaires entre propriétaires et locataires. Ils font payer leurs services : leur « commission » correspond pour le locataire à environ un mois de loyer. Difficile de s'en passer puisqu'ils assurent la moitié du volume des transactions.

Les agents immobiliers connaissent bien leur secteur et sont capables d'estimer avec précision le montant des loyers et des charges. Et, contrai-

rement à un préjugé, les agences affichent des loyers souvent inférieurs à ceux pratiqués entre particuliers. Certaines agences - c'est nouveau - offrent même des facilités de paiement pour vous éviter de déboursier d'un coup l'équivalent de quatre mois de loyer (la commission, plus la caution de deux mois, plus le mois de loyer d'avance).

Cela dit, certaines agences ont des agissements peu scrupuleux et une mauvaise surprise est toujours possible. Prudence donc ! Choisissez de préférence celles qui font partie d'un réseau, tel celui de la Fédération nationale de l'immobilier (**FNAIM**) (2) ou de la Confédération nationale des administrateurs de biens (**CNAB**) (3).

### Marchands de listes : attention aux mirages !

Certaines sociétés vendent de 150 € à 250 € des listes de logements « à louer ». À la suite de nombreux abus, les marchands de listes sont soumis à une réglementation stricte. Comme les agents immobiliers, ils doivent être détenteurs d'une carte professionnelle et d'une garantie financière.

En pratique, comment cela se passe-t-il ? Avant de vous vendre une liste de logements, l'organisme doit vous faire signer un contrat indiquant les mentions suivantes : caractéristiques du logement recherché, quantité et mode de communication des annonces (sur place, courrier, téléphone...), coût de la prestation. Vous pouvez faire ajouter une clause mentionnant l'obligation pour l'organisme de vous rembourser s'il ne vous présente pas au moins quatre adresses de logement correspondant à votre demande.

Malgré ces précautions, les problèmes sont fréquents et vous risquez de payer par avance pour un résultat aléatoire. Conclusion, il est plus économique d'acheter des journaux d'annonces spécialisés où vous trouverez un plus grand nombre d'annonces à moindre coût.

#### (1) Sites Internet

www.pap.fr  
www.seloger.com  
www.explorimmo.com  
www.immostreet.com  
www.immocnab.com  
www.fnaim.fr  
www.entreparticuliers.com  
www.appartement.org  
www.mapiaule.com

#### (2) FNAIM

27, av. de Villiers  
75017 - Paris  
☎ 01 40 53 73 50  
www.fnaim.fr

#### (3) CNAB

53, rue du Rocher  
75008 - Paris  
☎ 01 42 93 60 55  
www.immocnab.com

 RECHERCHER

## Logement social : les jeunes sont prioritaires

**L**es jeunes à la recherche d'un premier logement à loyer modéré, comme les HLM par exemple, sont prioritaires, au même titre que les familles nombreuses ou monoparentales. Cela fait beaucoup de monde et les listes d'attente sont longues : deux ans et demi

en moyenne, et bien davantage en Ile-de-France. Cela dit, rien n'interdit de tenter sa chance si on ne dépasse pas un certain plafond de ressources. De nombreux justificatifs sont réclamés : feuilles de paie, avis d'imposition, fiche d'état civil, titre de séjour si on est

étranger... Dépôt du dossier : auprès de la mairie ou des organismes HLM du département. Contrairement à une idée reçue, il n'est pas nécessaire de résider dans la commune ou le département où l'on dépose le dossier. Plus d'infos sur [www.union-hlm.org](http://www.union-hlm.org)

 VOS DROITS

## Un locataire averti en vaut deux

Ne vous engagez pas à la légère ! Une bonne connaissance de vos droits et devoirs vous permettra d'éviter bien des pièges...



Les propriétaires se montrent de plus en plus exigeants au moment de sélectionner un locataire. Ils redoutent par-dessus tout l'impayé des loyers, mais également le mauvais entretien du logement et les troubles de voisinage.

Vous avez donc tout intérêt à rassurer votre éventuel futur propriétaire en vous portant au-devant de ses attentes. À chaque visite, munissez-vous d'un dossier prouvant que vous gagnez trois à quatre fois le montant du loyer. Si le propriétaire juge vos ressources insuffisantes, il peut exiger qu'un parent ou une personne de votre entourage se porte caution. Cela veut dire que cette personne s'engage à payer à votre place, en cas de défaillance, les loyers et les charges.

### Le bail : un contrat obligatoire

Toutes les locations doivent faire l'objet d'un contrat écrit. Celui-ci fixe les droits et obligations de chacun, suivant une réglementation stricte, qui laisse peu de marge de manœuvre aux deux parties signa-

taires. Près de dix mentions sont obligatoires : coordonnées du bailleur (propriétaire) et du locataire, date du début de la location, durée du bail, description du logement, montant du loyer et du dépôt de garantie... Cette garantie (appelée la caution) est destinée à couvrir les éventuels impayés ou dégradations du locataire et lui est restituée à son départ. Elle ne peut être supérieure à deux mois de loyer hors charges.

Le bail est d'une durée minimale de trois ans si le propriétaire est une personne physique et de six ans s'il s'agit d'une personne morale (banque, société d'assurances...). Seule exception : un propriétaire peut proposer un bail d'une durée d'un ou deux ans pour des raisons professionnelles ou familiales. Il doit alors indiquer dans le contrat de façon précise la nature de l'événement et la date à laquelle il doit arriver. À l'inverse, rien n'interdit au propriétaire de proposer une durée au-delà des trois ou six ans réglementaires.

Une fois que vous êtes entré dans les lieux, il sera difficile de vous en déloger. En effet, le propriétaire, sauf défaut de paiement, ne peut vous

### ÉTUDIANTS, JEUNES TRAVAILLEURS

Pensez aux foyers ou aux organismes d'aide à la recherche qui vous sont réservés. Contactez également le réseau des Centres d'Information Jeunesse (*voir liste 2 du Cahier pratique*) dont certains proposent un service logement. Vous pourrez y trouver des propositions de chambres contre garde d'enfants ou petit ménage. Cf. fiches ACTUEL-Cidj n° 5.230 « Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs » ; n° 5.231 « Les foyers et résidences pour étudiants ».

## ▷ VOS DROITS

### LA COLOCATION

« JF, étudiante, 20 ans, cherche à partager appartement à 4 maximum ». Ce type d'annonce se développe, c'est la colocation. Elle permet de louer un grand appartement. Reste le bail à signer avec un propriétaire qui exigera souvent qu'une seule personne engage sa responsabilité. Cependant, chaque occupant peut signer le bail, il aura alors les mêmes droits (et devoirs !) que les autres. Dans ce cas, chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement.

Quelques sites spécialisés : [www.colocation.fr](http://www.colocation.fr) ou [www.appartager.com](http://www.appartager.com)

### N'OUBLIEZ PAS L'ASSURANCE !

Tout locataire doit souscrire une assurance contre les risques locatifs et présenter une attestation lors de la signature du bail. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la résiliation du contrat.

Le CDIA (Centre de documentation et d'information de l'assurance) répond par écrit à toute question sur l'assurance.

CDIA  
26, bd Haussmann  
75311 - Paris Cedex 09  
Tél : 01 42 46 13 13  
(répondeur).  
[www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr)

demander de partir en cours de bail. Et quand celui-ci arrive à son terme, son renouvellement fait l'objet de règles précises. En fait, la loi ne reconnaît que deux motifs pour qu'un propriétaire puisse renvoyer son locataire en cours de bail : soit il met son logement en vente, soit il y installe un membre de sa famille. À l'inverse, le locataire peut rendre ses clés à tout moment, sans attendre l'échéance du bail. Il doit simplement respecter un préavis de trois mois.

### L'état des lieux : une formalité essentielle

Lors de la signature du contrat de location, un état des lieux doit être rédigé et annexé au bail. Celui-ci doit être établi conjointement par le locataire et le propriétaire (ou son représentant). Il s'agit d'une formalité gratuite pour le locataire.

Vous avez intérêt à être le plus précis possible dans la description et à procéder méthodiquement pièce par pièce. En effet, ce document servira de preuve de l'état dans lequel était le logement à votre entrée, et vous évitera des déboires lors de votre départ. Signalez tous les éléments légèrement abîmés : une fissure, un joint défectueux, des peintures défraîchies, etc.

### Location meublée : l'exception à la règle

On appelle location meublée un logement qui comprend au minimum un lit, une table, une chaise et un coin cuisine. Ce type de location échappe en grande partie à la loi et n'offre aucune protection au locataire. Le montant du loyer et des charges, la durée du contrat, le congé..., sont laissés à l'initiative du propriétaire, qui est donc en position de force. D'autant plus que le mon-

tant du loyer est révisable à tout moment. La conclusion d'un bail et d'un état des lieux n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Plus la rédaction de ces documents sera claire et précise, plus il sera facile de trouver une solution en cas de litige.

### Exiger un logement décent

Les propriétaires qui proposent un logement à louer sont désormais dans l'obligation de délivrer un logement décent. D'après le décret paru au JO du 30/01/02, le logement doit, entre autres, présenter certaines garanties : assurer la protection contre les infiltrations d'eau, ses matériaux de construction doivent être exempts de risques, les équipements de chauffage, électricité, gaz en bon état d'entretien ; l'appartement doit être ventilé et éclairé... Des éléments de confort minimum sont également exigés : le logement doit disposer d'une installation de chauffage adaptée, d'eau potable chaude et froide, comporter une cuisine ou un coin cuisine permettant l'installation d'un appareil de cuisson. L'installation électrique doit aussi permettre le fonctionnement des appareils ménagers. Enfin, le logement doit avoir une pièce principale ayant une surface et une hauteur sous plafond minimales, 9 m<sup>2</sup> sous 2,20 m de plafond, ou un volume équivalent de 20 m<sup>3</sup>. La loi prévoit que si un logement loué n'est pas décent, le locataire peut demander au propriétaire sa mise en conformité et, faute d'accord entre les parties, s'adresser au juge qui peut prescrire les travaux à réaliser et à défaut de mise en conformité peut réduire le montant du loyer.

## ▷ VOS DROITS

**Clauses illégales : soyez vigilant !**

**D**ix clauses sont formellement interdites par la loi. Même mentionnées par écrit dans le bail, elles sont considérées comme nulles et le locataire n'est pas tenu de les respecter. Les plus courantes concernent l'obligation de régler le loyer par

prélèvement automatique ou de souscrire un contrat d'assurance auprès de telle compagnie plutôt que de telle autre. Illégales également, l'interdiction faite au locataire d'exercer une activité politique ou syndicale, ou les amendes pour infraction au

règlement intérieur de l'immeuble. Pour avoir la liste complète de ces clauses interdites, ou en cas de doute, adressez-vous à une association de défense des locataires. *Voir liste 1 du Cahier pratique.*

## L'ARGENT

**Le loyer : une liberté encadrée**

Nouvelle location ou renouvellement de bail ? Autant de règles différentes. Voici quelques repères pour s'y retrouver.



Les propriétaires peuvent fixer librement le montant des loyers des nouvelles locations.

Mais libre à vous d'en négocier le prix, vous serez d'autant plus convaincant que vous aurez une bonne connaissance des loyers pratiqués dans le voisinage pour le même type de logement. À vous donc de mener une enquête auprès des voisins, des gardiens d'immeuble, des agences immobilières... Pour vous aider, certains départements ont mis en place des observatoires de loyers qui peuvent vous informer gratuitement (adressez-vous à votre agence d'information sur l'habitat, *voir liste 4 du Cahier pratique*).

N'hésitez pas également à souligner les désagréments éventuels du logement (bruit, mauvaise exposition, 6<sup>e</sup> étage sans ascenseur...) ou de l'environnement immédiat. Toutefois, sachez que le propriétaire n'est pas obligé de vous louer le logement et que vous risquez un refus en négociant ainsi le prix. Restez donc diplomate !

dans les lieux, le loyer est soumis à une réglementation stricte. Votre loyer peut être augmenté tous les ans, mais le montant de l'augmentation ne peut être supérieur à la variation annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction. Après avoir été très faible pendant quelques années, cette variation tend à progresser plus fortement.

**À l'issue du bail**

Lors du renouvellement du bail, le loyer ne peut être augmenté que s'il est manifestement sous-évalué par rapport à ceux pratiqués dans le voisinage. L'augmentation doit être notifiée par écrit six mois à l'avance et justifiée par trois exemples (six à Paris, Lyon et Marseille) de logements comparables au vôtre mais nettement plus chers. La hausse est alors étalée sur trois ou six ans, selon qu'elle est inférieure ou supérieure à 10 %. Vous n'êtes pas obligé d'accepter. En cas de refus, le propriétaire devra engager une longue procédure.

**En cours de bail**

Fini la liberté... pour le propriétaire ! Une fois que vous êtes entré

**Un cas à part**

En Ile-de-France, les loyers évoluent à la hausse plus vite qu'en

**LE PRÊT PASS-TRAVAUX**

Dans le cadre du 1 % logement, que vous soyez locataire ou propriétaire de votre logement vous pouvez, grâce au pass-travaux, bénéficier d'un prêt pour financer des travaux liés à l'amélioration de votre habitat. Le pass-travaux concerne tous les salariés, aucune condition de ressources n'est exigée. Renseignez-vous auprès de votre entreprise. À consulter le site Internet : [www.pass-travaux.com](http://www.pass-travaux.com)



▷ L'ARGENT



**FAIRE DES TRAVAUX ?**

Des prêts à l'amélioration de l'habitat peuvent être versés par les caisses d'allocations familiales.

D'autres organismes peuvent, sous certaines conditions, vous accorder des aides ; les PACT, voir liste 3 du *Cahier pratique*, et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Ce sont des organismes publics qui interviennent gratuitement auprès des locataires aux ressources modestes. Vous pourrez y trouver informations, conseils... et parfois des subventions.

ANAH

8, av de l'Opéra  
75001 - Paris

Tél : 01 44 77 39 39

www.anah.fr

région. Aussi, chaque année, un décret paraissant au mois d'août fixe les limites de hausse des loyers pour les logements du secteur privé lors du renouvellement des baux à Paris et dans son agglomération : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ainsi que certaines communes des départements de l'Essonne, du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne et des Yvelines.

Si le loyer est manifestement sous-évalué par rapport à ceux constatés dans le voisinage, le bailleur peut proposer une hausse de loyer déter-

minée par les textes de loi. Et, inversement, le locataire peut exiger un réajustement, à la baisse, de son loyer. Pour obtenir des références de loyers de logements comparables, les bailleurs et les locataires peuvent s'adresser à l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) (4), sur rendez-vous uniquement. L'OLAP met à disposition du public une base de données permettant de faire le point des loyers pratiqués pour un même type d'habitat dans un quartier donné.

(4) **OLAP**

21, rue Miollis  
75015 - Paris

© 01 40 56 01 47

www.olap.asso.fr

## Le point sur les aides financières

**Vos ressources sont limitées ? Vous avez peut-être droit à des aides ou des allocations.**



Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et si vos reve-

nus sont modestes, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier d'aides personnelles au logement. Financer le dépôt de garantie et la caution peuvent être un véritable casse-tête, le système loca-pass peut vous aider.

ressources bien sûr, mais également de votre situation familiale et de votre loyer. L'aide est généralement versée directement au propriétaire et déduite du loyer.

### **L'allocation de logement familiale**

L'ALF concerne les personnes qui ne peuvent prétendre à l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints. Le calcul de l'ALF est très compliqué, il dépend des revenus, de la composition familiale, du lieu de résidence et du montant du loyer.

### **L'allocation logement à caractère social**

Pour ceux qui ne peuvent prétendre ni à l'APL parce que leur logement n'est pas conventionné, ni à l'ALF parce qu'ils n'ont pas d'enfants ou de personnes à charge, il existe une allocation logement à caractère social (ALS). Certaines conditions cependant : il faut que le logement réponde à certains critères de confort et de superficie. La surface doit être

### **Les aides au logement**

Il s'agit de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation logement qui se subdivise en allocation de logement familiale (ALF) et allocation de logement sociale (ALS). Ces aides sont attribuées sous condition de ressources. Attention, l'ALS, l'APL et l'ALF ne sont pas cumulables !

### **L'aide personnalisée au logement**

L'APL est réservée aux logements dits conventionnés. Cela veut dire que les propriétaires ont signé avec l'État un accord par lequel ils s'engagent à louer le logement pendant une durée déterminée. Le montant de l'APL est calculé en fonction de vos



## ▷ L'ARGENT

### LES AIDES DU FSL

Le fonds de solidarité logement (FSL), financé par l'État et le département, peut proposer des aides aux personnes démunies.

Le FSL peut permettre l'accès à un logement (dépôt de garantie et frais de location), le maintien dans un logement (financement des dettes) et un accompagnement social lié au logement. Informez-vous auprès d'une assistante sociale ou du FSL de votre département (adresse à la préfecture ou la mairie).

### LES CLAJ VOUS AIDENT

Les comités locaux pour le logement (CLAJ) proposent des ateliers d'aide à la recherche de logement. Ils peuvent apporter une aide sous forme de prêts de garantie. Ils permettent ainsi aux jeunes âgés de 18 à 30 ans d'accéder à un logement autonome. Pour consulter la liste des CLAJ, contactez l'UFJT : 12, av du Gal de Gaulle 94307 - Vincennes Cedex  
Tél : 01 41 74 81 00  
www.ufjt.org

égale à un minimum : 9 m<sup>2</sup> pour une personne et 16 m<sup>2</sup> pour deux. Le montant varie en fonction des ressources, du lieu de résidence et de l'âge.

#### **Quelles démarches ?**

Dans tous les cas, une seule démarche : remplir un formulaire (unique) de demande d'aide au logement auprès de la CAF (caisse d'allocations familiales) de votre domicile et fournir les justificatifs demandés. C'est la CAF qui déterminera si vous avez droit ou non à certaines allocations. Pour en savoir plus sur le plafond de ressources, les conditions exigées et obtenir une estimation du montant de l'aide, vous pouvez consulter le site Internet de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (qui permet également de télécharger le formulaire de demande d'aide au logement), ou le 3615 CAF sur Minitel.

#### **Les aides loca-pass**

Il s'agit d'une aide versée par les comités interprofessionnels du logement (CIL), organismes collecteurs des sommes versées par les entreprises au titre du 1 % logement. Ce dispositif peut vous permettre de financer le dépôt de garantie et la caution si vous remplissez les conditions nécessaires.

#### **Le dispositif**

Les aides loca-pass vous proposent gratuitement :

- une avance du dépôt de garantie demandé par votre bailleur, remboursable par mensualité de 15 € minimum

- une véritable caution solidaire en garantie de vos loyers et charges : les aides loca-pass vous proposent de se porter caution en garantie de paiement jusqu'à 18 échéances de loyer et de charges pendant les trois premières années du bail.

#### **Qui peut en bénéficier ?**

- Tous les jeunes de moins de 30 ans sous réserve qu'ils soient en situation ou recherche d'emploi, en CDD (y compris en emplois-jeunes), en formation professionnelle ou en situation précaire.

- Tous les salariés (sauf ceux du secteur agricole et de la fonction publique) dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

- Les étudiants s'ils sont salariés, en CDD ou stagiaires, pour une durée supérieure à 3 mois.

#### **Où s'adresser ?**

Les salariés s'adressent au CIL auquel est rattachée leur entreprise. Les autres doivent contacter le CIL le plus proche de leur domicile. **Voir liste 5 du Cahier pratique.** Vous pouvez également télécharger votre demande sur le site : [www.loca-pass.com](http://www.loca-pass.com) puis adresser votre dossier à l'APEC 1 % Logement, Service Instruction LOCA-PASS - 13, rue Paul-Valéry - 75788 PARIS Cedex 16 ou appeler le 0 800 800 690 (appel gratuit). Vous pouvez aussi contacter l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) (5) qui regroupe les CIL ou vous adresser aux associations départementales d'information sur le logement (ADIL), **voir liste 4 du Cahier pratique.**

(5) UESL  
110, rue Lemerrier  
75017 - Paris  
© 01 44 85 81 00  
[www.uesl.fr](http://www.uesl.fr)



## Cahier pratique

### LISTE 1

#### Pour en savoir plus

Les organismes suivants peuvent vous apporter informations et conseils.

#### MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Antenne Info-logement  
Tél : 01 40 81 34 34  
3615 infologement  
www.logement.equipement.gouv.fr

*Informe sur les aides et la fiscalité immobilière et conseille en cas de litiges entre locataires et propriétaires. Ce service Info-logement travaille conjointement avec les ADIL.*

#### ANIL

Agence nationale d'information sur le logement  
2, bd Saint Martin  
75010 - PARIS  
Tél : 01 42 02 05 50  
www.anil.org  
*Conseils et informations sur le logement : acquisition, location, amélioration de l'habitat... Voir liste 4 du Cahier pratique les adresses des agences départementales d'information sur le logement (ADIL).*

#### DAL

Droit au logement  
8, rue des Francs-Bourgeois  
75003 - PARIS  
Tél : 01 42 78 22 00  
http://globenet.org/dal  
*Le DAL milite pour la défense du droit à un logement décent pour tous. Il agit contre les expulsions sans relogement et pour l'application de la loi de réquisition sur les logements vacants.*

#### En cas de litige

Vous pouvez contacter des associations de défense des locataires. Ces associations peuvent fournir une documentation ainsi que les adresses de leurs sièges régionaux. C'est auprès de leurs antennes régionales que vous pouvez obtenir des rendez-vous individuels.

#### ASSOCIATION DES COMITÉS DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

2, cité Jandelle  
75019 - PARIS  
Tél : 01 48 74 94 84

#### CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LOGEMENT

6-8, villa Gagliardini  
75020 - PARIS  
Tél : 01 40 31 90 22

#### CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

8, rue Mériel - BP 119  
93104 - MONTREUIL-SOUS-BOIS  
CEDEX  
Tél : 01 48 57 04 64  
www.lacnL.com

#### CONFÉDÉRATION DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU DU CADRE DE VIE

17, rue Monsieur  
75007 - PARIS  
Tél : 01 56 54 32 10  
www.clcv.org

#### INC

Institut national de la consommation  
80, rue Lecourbe  
75015 - PARIS  
Tél : 01 45 66 20 20  
Et 08 92 70 75 92  
3615 INC  
www.conso.net

#### À lire

- « Locataires, le guide de vos droits, démarches et recours ». Confédération syndicale du cadre de vie, 2003. Edition La Découverte, 18,50 €.  
- « Le locataire. Droits et obligations : les principaux textes de loi ». Paris : *Journal officiel*, février 2001.  
- « Les aides au logement ». Dossier familial, août 2001.

### LISTE 2

#### Les Centres d'Information Jeunesse

Les Centres d'Information Jeunesse sont présents dans toutes les régions.

#### CRIJ ALSACE

7, rue des Ecrivains  
67000 - STRASBOURG  
Tél : 03 88 37 33 33  
www.cija.org

#### CRIJ AQUITAINE

125, cours Alsace-Lorraine  
5, rue Duffour-Dubergier  
33000 - BORDEAUX  
Tél : 05 56 56 00 56  
3615 TOPCIJA  
www.info-jeune.com

#### CRIJ AUVERGNE

Espace Info-Jeunes  
5, rue Saint Genès  
BP 337  
63000 - CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 92 30 50  
3615 INFOJOBS  
www.crij.org/auvergne

#### CRIJ BASSE-NORMANDIE

16, rue Neuve Saint Jean  
14000 - CAEN  
Tél : 02 31 27 80 80

#### CRIJ BOURGOGNE

18, rue Audra  
BP 72615  
21026 - DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 44 18 44  
www.crijbourgogne.fr.st

#### CRIJ BRETAGNE

6, cours des Alliés  
BP CS 84304  
35043 - RENNES CEDEX  
Tél : 02 99 31 47 48

#### CRIJ CENTRE

3-5, boulevard de Verdun  
45000 - ORLÉANS  
Tél : 02 38 78 91 78  
www.crij-centre.org

#### CRIJ CHAMPAGNE-ARDENNE

41, rue de Talleyrand  
51100 - REIMS  
Tél : 03 26 79 84 79  
3615 INFOCJJ

#### CRIJ CORSE

9, rue César Campinchi  
BP 246  
20294 - BASTIA CEDEX  
Tél : 04 95 32 12 13  
http://crijcorse.free.fr

#### CRIJ FRANCHE-COMTÉ

27, rue de la République  
25000 - BESANÇON  
Tél : 03 81 21 16 16  
3615 IJ  
www.top-jeunes.com

#### CRIJ HAUTE-NORMANDIE

84, rue Beauvoisine  
76000 - ROUEN  
Tél : 02 32 10 49 49  
3615 INFOJOBS et TOPAPPART

#### CRIJ LANGUEDOC-ROUSSILLON

3, avenue Charles Flahault  
34094 - MONTPELLIER CEDEX 05  
Tél : 04 67 04 36 66  
3615 INFOJOBS  
et 3615 TOPAPPART  
www.crij-montpellier.com

#### CRIJ LIMOUSIN

Hôtel de Région  
27, boulevard de la Corderie  
87031 - LIMOGES CEDEX  
Tél : 05 55 45 18 70  
3615 CRIJL  
www.crijlimousin.org

#### CRIJ LORRAINE

20, quai Claude le Lorrain  
54000 - NANCY  
Tél : 03 83 37 04 46  
www.informationjeunesse.lorraine.org  
et www.crijlorraine.org

#### CRIJ MIDI-PYRÉNÉES

17, rue de Metz  
31000 - TOULOUSE  
Tél : 05 61 21 20 20  
3615 CIJ - 3615 INFOJOBS  
3615 TOPJOBS - 3615 TOPAPPART  
www.crij.org

#### CRIJ NORD-PAS-DE-CALAIS

2, rue Nicolas Leblanc  
59000 - LILLE  
Tél : 03 20 12 87 30  
3615 IJLILLE  
www.crij-npdc.asso.fr

#### CRIJ PAYS DE LA LOIRE

28, rue du Calvaire  
BP 80214  
44002 - NANTES CEDEX 01  
Tél : 02 51 72 94 50  
3615 TOPAPPART  
www.crij-pays-de-la-loire.net

**CRIJ PICARDIE**

56, rue du Vivier  
80041 - AMIENS CEDEX 01  
Tél : 03 22 71 16 20  
3615 IJPICARDIE  
www.reflexe-crij.org

**CRIJ POITOU-CHARENTES**

64, rue Gambetta  
BP 176  
86004 - POITIERS  
Tél : 05 49 60 68 68  
www.crij-poitiers.org

**CRIJ PROVENCE-ALPES**

96, la Canebière  
13001 - MARSEILLE  
Tél : 04 91 24 33 50  
Fax : 04 91 47 74 89  
www.crijpa.com

**CRIJ CÔTE D'AZUR**

19, rue Giffredo  
06000 - NICE  
Tél : 04 93 80 93 93  
3615 TOPJOBS, 3615 TOPAPPART  
et 3615 INFOJOBS  
www.crij.org/nice

**CRIJ RHÔNE-ALPES**

1, rue Gaspard André  
BP 2308  
69216 - LYON CEDEX 02  
Tél : 04 72 77 00 66 (Lyon)  
04 76 86 56 00 (Grenoble)  
3615 IJLYON et 3615 IJALPES  
www.j-net.org

**CIDJ PARIS**

101, quai Branly  
75015 - PARIS  
Tél : 01 44 49 12 00  
3515 CIDJ  
www.cidj.com  
www.ij-vacances.com

**CIJ SEINE-ET-MARNE**

36, avenue de la Libération  
77000 - MELUN  
Tél : 01 64 39 60 70  
http://cij77.free.fr

**CIJ YVELINES**

Yvelines Information Jeunesse  
2, place Charost  
78008 - VERSAILLES CEDEX  
Tél : 01 39 50 22 52  
3615 INFOJOBS

**CIJ ESSONNE**

Hall de la Gare  
Evry Courcouronnes  
BP 102  
91004 - ÉVRY CEDEX  
Tél : 01 60 78 27 27  
www.cijessonne.com  
www.facil.info.com

**CIJ VAL-D'OISE**

Parvis de la Préfecture  
1, place des Arts  
BP 315  
95027 - CERGY-PONTOISE  
Tél : 01 34 41 67 67  
www.cij95.asso.fr

**Régions d'outre-mer****CRIJ GUADELOUPE**

Immeuble des Fonctionnaires  
2, boulevard Légitimus  
97110 - POINTE-À-PITRE  
Tél : 0590 90 13 10

**CRIJ GUYANE**

Angle boulevard Jubelin  
et Général de Gaulle  
BP 1138  
97345 - CAYENNE  
Tél : 0594 29 64 50  
www.cijguyane.com

**CRIJ MARTINIQUE**

14, rue André Aliker  
BP 470  
97205 - FORT-DE-FRANCE  
Tél : 0596 63 50 57  
www.cij.mq

**CRIJ RÉUNION (LA)**

28, rue Jean Chatel  
97400 - SAINT-DENIS  
Tél : 0262 20 98 20

**LISTE 3****Les PACT**

Ces organismes de Protection, d'amélioration, de conservation et de transformation de l'habitat interviennent dans le cas de logements sans confort et auprès de locataires aux ressources modestes.

Pour connaître les adresses départementales, s'adresser aux unités régionales citées ci-dessous.

**FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES PACT ARIM**

27, rue de La Rochefoucauld  
75009 - PARIS  
Tél : 01 42 81 97 70  
www.pact-arim.org

**ALSACE**

67085 - STRASBOURG CEDEX  
2, rue Paul Reiss  
Tél : 03 88 37 87 57

**AQUITAINE**

33000 - BORDEAUX  
34, cours du Maréchal Juin  
Tél : 05 56 51 57 66

**AUVERGNE**

63000 - CLERMONT-FERRAND  
28 B, avenue Julien  
Tél : 04 73 93 73 42

**BASSE-NORMANDIE**

14300 - CAEN  
8, bd du Général Weygand  
Tél : 02 31 86 70 50

**BOURGOGNE**

21003 - DIJON  
8, rue Fevret - BP 30312  
Tél : 03 80 68 28 00

**BRETAGNE**

22004 - SAINT-BRIEUC CEDEX 01  
51, rue de Gouédic - BP 430  
Tél : 02 96 62 22 00

**CENTRE**

37058 - TOURS CEDEX  
18, rue Henri Barbusse  
BP 5825  
Tél : 02 47 39 06 99

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

08000 - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
15, avenue Leclerc  
Tél : 03 24 58 42 80

**CORSE**

20179 - AJACCIO CEDEX  
1, rue Ottavy - BP 272  
Tél : 04 95 50 78 24

**20200 - BASTIA**

2 B, rue de l'Annonciade  
Tél : 04 95 32 25 76

**FRANCHE-COMTÉ**

25000 - BESANÇON  
12, rue de la vieille Monnaie  
Tél : 03 81 81 23 23

**HAUTE-NORMANDIE**

76000 - ROUEN  
44, rue du Champs des Oiseaux  
Tél : 02 32 08 13 00

**ILE-DE-FRANCE**

75012 - PARIS  
14, avenue Ledru Rollin  
Tél : 01 40 01 06 72

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

11000 - CARCASSONNE  
19, rue Courtejaire  
Tél : 04 68 11 97 87

**LIMOUSIN**

19000 - TULLE  
14, avenue Victor Hugo  
Tél : 05 55 20 58 64

**LORRAIN**

88194 - GOLBEY CEDEX  
1 B, rue du Souvenir - BP 93  
Tél : 03 29 31 97 00

**MIDI-PYRÉNÉES**

31000 - TOULOUSE  
27, rue Valade  
Tél : 05 62 27 51 78

**NORD-PAS-DE-CALAIS**

59000 - LILLE  
73, boulevard de Moselle  
Tél : 03 20 17 27 17

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

44187 - NANTES CEDEX 04  
33, rue Lamoricière - BP 58729  
Tél : 02 40 44 99 44

**PICARDIE**

80000 - AMIENS  
13, bd Marignan la Rivière  
Tél : 03 22 71 84 10

**POITOU-CHARENTES**

16000 - ANGOULÈME  
45, rue du Sauvage  
Tél : 05 45 95 62 02

**PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

13001 - MARSEILLE  
2, traverse Saint Bazile  
Tél : 04 91 11 06 00

**RHÔNE-ALPES**

69003 - LYON  
87, rue du Maréchal de Saxe  
Tél : 04 72 84 62 84

**Départements d'outre-mer****GUYANE**

97306 - CAYENNE CEDEX  
Rue du Vieux Port - BP 6003  
Tél : 0594 30 01 00

**LA RÉUNION**

97494 - SAINTE-CLOTILDE CEDEX  
95 B, rue des Deux Canons  
BP 297  
Tél : 0262 28 76 17

**MARTINIQUE**

97200 - FORT DE FRANCE  
Centre Delgrès  
Hauts de Dillon  
Tél : 0596 71 71 77

**LISTE 4****Les ADIL**

L'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) dispose d'un réseau de centres d'information sur le logement dans toute la France, ce sont les associations départementales d'information sur le logement (ADIL).

**ASSOCIATION NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ANIL**

2, boulevard Saint Martin  
75010 - PARIS  
Tél : 01 42 02 05 50  
www.anil.org

<b>AIN</b> 01000 - BOURG-EN-BRESSE 34, rue Général Delestraint Tél : 04 74 21 82 77	<b>DORDOGNE</b> 24000 - PÉRIGUEUX 3, rue Victor Hugo Tél : 05 53 09 89 89	40990 - SAINT-PAUL-LÈS-DAX Place du marché Tél : 05 58 91 00 11	59900 - ROUBAIS 27, rue du Vieil Abreuvoir Tél : 03 20 73 62 62
<b>ALLIER</b> 03000 - MOULINS 6-8, rue Laussedat Tél : 04 70 20 44 10	<b>DOUBS</b> 25017 - BESANÇON CEDEX 06 37, rue Battant - BP 66327 Tél : 03 81 61 92 41	<b>LOIR-ET-CHER</b> 41000 - BLOIS 1, avenue de la Butte Tél : 02 54 42 10 00	<b>OISE</b> 60000 - BEAUVAIS 36-38, rue Racine Tél : 03 44 48 61 30
03100 - MONTLUÇON 28, rue Paul Constant Tél : 04 70 28 42 04	25200 - MONTBÉLIARD 4, place Saint Martin Tél : 03 81 91 03 13	<b>LOIRE-ATLANTIQUE</b> 44000 - NANTES 6, rue de l'Arche Sèche Tél : 02 40 89 30 15	<b>PUY-DE-DÔME</b> 63100 - CLERMONT-FERRAND 11, rue Vaucanson Tél : 04 73 14 50 90
03200 - VICHY 23, boulevard de Russie Tél : 04 70 98 18 45	<b>DRÔME</b> 26010 - VALENCE CEDEX 44, rue Faventines - BP 1022 Tél : 04 75 79 04 04	44600 - SAINT-NAZAIRE 14, rue Albert de Mun Tél : 02 40 66 80 29	<b>PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b> 64000 - PAU 7, rue Camy Tél : 05 59 02 26 26
<b>ALPES-MARITIMES</b> 06100 - NICE 32, rue Michel Ange Tél : 04 93 98 77 57	<b>EURE</b> 27007 - ÉVREUX CEDEX 8, boulevard Georges Chauvin BP 734 Tél : 02 32 24 06 66	<b>LOT</b> 46000 - CAHORS 64, boulevard Gambetta Tél : 05 65 35 25 41	64100 - BAYONNE 28, rue Lormand Tél : 05 59 59 11 00
06400 - CANNES 6, rue Forville Tél : 04 93 39 38 00	<b>FINISTÈRE</b> 29000 - QUIMPER 23, rue Jean Jaurès Tél : 02 98 53 23 24	<b>LOZÈRE</b> 48000 - MENDE 1 <sup>er</sup> étage 1, rue des Carces Tél : 04 66 49 36 65	<b>HAUTES-PYRÉNÉES</b> 65000 - TARBES Résidence Brasília 24, rue Larrey Tél : 05 62 34 67 11
<b>ARDENNES</b> 08000 - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES 17, rue Bayard Tél : 03 24 58 28 92	29200 - BREST 14, boulevard Gambetta Tél : 02 98 46 37 38	<b>MAYENNE</b> 53000 - LAVAL 17, rue Franche Comté Tél : 02 43 69 57 00	<b>BAS-RHIN</b> 67000 - STRASBOURG 5, rue Hannong Tél : 03 88 21 07 06
<b>AUBE</b> 10006 - TROYES CEDEX 17, rue Jean Louis Delaporte BP 189 Tél : 03 25 73 42 05	<b>GARD</b> 30000 - NÎMES 7, rue Nationale Tél : 04 66 21 22 23	<b>MEURTHE-ET-MOSELLE</b> 54000 - NANCY 48, rue du Sergent Blandan Tél : 03 83 27 62 72	<b>HAUT-RHIN</b> 68000 - COLMAR 9, rue Bruat Tél : 03 89 21 75 35
<b>AVEYRON</b> 12000 - RODEZ 4, rue Marie Tél : 05 65 73 18 00	<b>HAUTE-GARONNE</b> 31000 - TOULOUSE 9, rue Saint Antoine du T Tél : 05 61 22 46 22	<b>MORBIHAN</b> 56000 - VANNES 33, rue Hoche Tél : 0 820 201 203	68100 - MULHOUSE 28, rue des Franciscains Tél : 03 89 46 79 50
<b>BOUCHES-DU-RHÔNE</b> 13001 - MARSEILLE 7, cours Jean Ballard Tél : 04 96 11 12 00	<b>GIRONDE</b> 33000 - BORDEAUX 105, rue Emile Counord Tél : 05 57 10 09 10	56100 - LORIENT 2 C, bd Franchet d'Esperey Tél : 0 820 201 203	<b>RHÔNE</b> 69006 - LYON 9, rue Vauban Tél : 04 78 52 84 84
<b>CHARENTE</b> 16000 - ANGOULÊME 67, boulevard Besson Bey Tél : 05 45 93 94 95	<b>HÉRAULT</b> 34080 - MONTPELLIER 410, avenue de Barcelone Tél : 04 67 10 39 20	<b>NORD</b> 59000 - LILLE 2, rue Alexandre Desrousseaux Tél : 03 20 52 99 65	69400 - VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE 20, rue Claude Bernard Tél : 04 74 65 61 11
<b>CORRÈZE</b> 19000 - TULLE 62, avenue Victor Hugo Tél : 05 55 26 56 82	<b>ILLE-ET-VILAINE</b> 35000 - RENNES 22, rue Poullain Duparc Tél : 02 99 78 27 27	59140 - DUNKERQUE 1, rue de Beaumont Tél : 03 28 63 23 40	<b>HAUTE-SAÔNE</b> 70000 - VESOUL 26, rue Fleurier Tél : 03 84 75 60 19
<b>CORSE</b> 20090 - AJACCIO Immeuble Panero Boulevard Dominique Paoli Tél : 04 95 20 85 25	<b>INDRE</b> 36000 - CHÂTEAUXROUX 23, rue des Mousseaux Tél : 02 54 27 37 37	59200 - TOURCOING Hôtel de Ville Place Victor Hasbroucq Tél : 03 20 23 37 33	<b>SAÔNE-ET-LOIRE</b> 71000 - MÂCON 13, rue Gabriel Jeanton Tél : 03 85 39 30 70
<b>CÔTE-D'OR</b> 21000 - DIJON 4, rue Paul Cabet Tél : 03 80 66 28 88	<b>JURA</b> 39003 - LONS-LE-SAUNIER CEDEX 32, rue Rouget de Lisle Tél : 03 84 86 19 30	59300 - VALENCIENNES 20, rue des Foulons Tél : 03 27 42 67 87	71100 - CHALON-SUR-SAÔNE 2, rue Perrault Tél : 03 85 48 76 88
<b>CÔTES-D'ARMOR</b> 22041 - SAINT-BRIEUC CEDEX 02 7, rue Saint Benoît - BP 4132 Tél : 02 96 61 50 46	<b>LANDES</b> 40000 - MONT-DE-MARSAN 141, avenue Rozanoff Tél : 05 58 46 58 58	59400 - CAMBRAI 1, place Porte Notre Dame Tél : 03 27 81 15 83	71200 - LE CREUSOT 12, rue Pierre et Marie Curie Tél : 03 85 56 01 10
		59500 - DOUAI 64, rue Canteleu Tél : 03 27 97 36 27	71600 - PARAY-LE-MONIAL 5, rue de l'Hôpital Tél : 03 85 81 04 20

**SAVOIE**

73000 - CHAMBÉRY  
131, rue Juiverie  
Tél : 04 79 69 90 20

**HAUTE-SAVOIE**

74000 - ANNECY  
4, avenue de Chambéry  
Tél : 04 50 45 79 72 (sur rendez-vous)

**PARIS**

75014 - PARIS  
46 B, boulevard Edgar Quinet  
Tél : 01 42 79 50 50

**SEINE-MARITIME**

76000 - ROUEN SAINT-SEVER  
3, rue Jacques Fouray  
Tél : 02 35 72 58 50

76200 - DIEPPE  
28, rue Sainte Catherine  
Tél : 02 35 04 94 17

76600 - LE HAVRE  
Résidence de France  
100, boulevard Clemenceau  
Tél : 02 35 43 71 61

**SEINE-ET-MARNE**

77000 - MELUN  
9, place Praslin  
Tél : 01 64 87 09 87

77100 - MEAUX  
52, rue de l'Abreuvoir  
Tél : 01 60 25 11 81

77700 - SERRIS MARNE-LA-VALLÉE  
15, rue de la Morte Paye  
Tél : 01 60 43 56 80

**DEUX-SÈVRES**

79000 - NIORT  
Place du Roulage  
9-11, rue de la Gare  
Tél : 05 49 28 08 08

**SOMME**

80000 - AMIENS  
13, boulevard Maignan Larivière  
Tél : 03 22 71 84 50

**TARN**

81000 - ALBI  
Résidence Le Merville  
1, avenue Charles de Gaulle  
Tél : 05 63 48 73 80

**TARN-ET-GARONNE**

82003 - MONTAUBAN  
24, rue d'Albert - BP 348  
Tél : 05 63 63 04 68

**VAR**

83000 - TOULON  
5, rue Racine  
Tél : 04 94 22 65 80

83007 - DRAGUIGNAN  
Conseil général du Var  
Rond Point du 4 Décembre 1974  
Tél : 04 98 10 53 63

**VAUCLUSE**

84000 - AVIGNON  
Place Campana  
2, rue Saint Etienne  
Tél : 04 90 16 34 34

**VENDÉE**

85000 - LA ROCHE-SUR-YON  
196, boulevard Aristide Briand  
Tél : 02 51 44 26 60

**VIENNE**

86000 - POITIERS  
33, rue Edouard Grimaux  
Tél : 05 49 88 31 93

86100 - CHÂTELLERAULT  
94, rue Blossac  
Tél : 05 49 23 50 24

**HAUTE-VIENNE**

87000 - LIMOGES  
28, avenue de la Libération  
Tél : 05 55 10 89 89

**YONNE**

89000 - AUXERRE  
58, boulevard Vauban  
Tél : 03 86 72 16 16

**ESSONNE**

91000 - ÉVRY  
Espace Champs Elysées  
315, square des Champs Elysées  
Tél : 01 60 77 21 22

**HAUTS-DE-SEINE**

92022 - NANTERRE CEDEX  
62, rue Ernest Renan  
Tél : 01 55 17 29 10

92100 - BOULOGNE  
16, rue des Quatre Cheminées  
Tél : 01 46 21 62 39

**SEINE-SAINT-DENIS**

93200 - SAINT-DENIS  
4, chemin des Poulies  
Tél : 01 55 87 21 40

**VAL-DE-MARNE**

94000 - CRÉTEIL  
48, avenue Pierre Brossolette  
Tél : 01 48 98 03 48

**VAL-D'OISE**

95000 - CERGY  
Les Oréades  
Parvis de la Préfecture  
Tél : 01 30 32 14 22

95200 - SARCELLES  
47, avenue Paul Valéry  
Tél : 01 34 19 32 09

95600 - EAUBONNE  
7, rue Cristino Garcia  
Tél : 01 39 59 33 77

**GUADELOUPE**

97139 - LES ABYMES  
Lot n°5  
La Rocade - Grand Camp  
Tél : 0590 89 43 63

**MARTINIQUE**

97200 - FORT DE FRANCE  
Résidence de la Pointe -  
Immeuble Collier-Choux  
Rue du Commerce  
Tél : 05 96 71 48 45

**RÉUNION (LA)**

97477 - SAINT-DENIS CEDEX  
12, rue Monseigneur de Beaumont  
BP 868  
Tél : 0262 41 14 24

**LISTE 5****Les CIL**

Les comités interprofessionnels du logement gèrent les aides loca-pass.

**UNION D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT - UESL**

110, rue Lemercier  
75017 - PARIS  
Tél : 01 44 85 81 00  
<http://uesl.fr>

**AIN**

01103 - OYONNAX CEDEX  
18 A, rue de Lattre de Tassigny  
BP 3005  
Tél : 04 74 77 41 42

01960 - PÉRONNAS  
Maison des entreprises  
247, chemin de Bellevue - BP 21  
Tél : 04 74 32 17 30

**AINSE**

02100 - SAINT-QUENTIN  
12, boulevard Roosevelt  
Tél : 03 23 64 65 66

**ALLIER**

03630 - DÉSSERTINES  
62, rue Henri Barbusse - BP 17  
Tél : 04 70 28 40 22

**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

04000 - DIGNE-LES-BAINS  
60, boulevard Gassendi  
Tél : 04 92 30 80 80

**ALPES-MARITIMES**

06205 - NICE CEDEX 03  
53, boulevard René Cassin  
BP 3268  
Tél : 04 93 18 23 23

**ARDÈCHE**

07100 - ANNONAY  
10, boulevard de la République  
Tél : 04 75 33 11 44

07205 - AUBENAS CEDEX  
26, allées de la Guinguette  
BP 63  
Tél : 04 75 87 81 33

**ARIÈGE**

09301 - LAVELANET CEDEX  
16, avenue du Maréchal Leclerc  
BP 12  
Tél : 05 61 01 10 92

**AUBE**

10000 - TROYES  
29, rue des Quinze Vingts  
Tél : 03 25 73 37 58

**AVEYRON**

12000 - RODEZ  
1 B, boulevard Flaugergues  
Tél : 05 65 67 59 00

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

13291 - MARSEILLE CEDEX 06  
2, place de la Préfecture  
Tél : 04 91 13 91 13

**CALVADOS**

14654 - CARPIQUET CEDEX  
2, rue Martin Luther King  
BP 70401  
Tél : 02 31 06 91 00

**CANTAL**

15013 - AURILLAC CEDEX  
44, boulevard du Pont Rouge  
Tél : 04 71 45 40 40

**CHARENTE**

16023 - ANGOULÊME CEDEX  
13, place Saint Martial  
Tél : 05 45 95 48 74

**CHER**

18001 - BOURGES CEDEX  
Esplanade de l'Aéroport - BP 54  
Tél : 02 48 67 80 80

**CORRÈZE**

19107 - BRIVE-LA-GAILLARDE CEDEX  
16, av. du Président Roosevelt  
BP 538  
Tél : 05 55 18 00 30

**CORSE**

20180 - AJACCIO CEDEX 01  
Quai l'Herminier - BP 253  
Tél : 04 95 51 55 55

20293 - BASTIA CEDEX  
Nouveau Port - BP 210  
Tél : 04 95 54 44 44

**CÔTE-D'OR**

21078 - DIJON CEDEX  
2, Rond Point de la Nation  
BP 37824  
Tél : 03 80 73 96 00

**CÔTES-D'ARMOR**

22004 - SAINT-BRIEUC CEDEX 01  
5, place de la Liberté - BP 422  
Tél : 02 96 68 92 12

**DOUBS**

25042 - BESANÇON CEDEX  
46, avenue Villarceau  
Tél : 03 81 25 25 45

- 25211 - MONTBÉLIARD CEDEX  
53, av. Chabaud Latour - BP 447  
Tél : 03 81 99 56 00
- DRÔME**  
26010 - VALENCE CEDEX  
74, rue Barthélémy de Laffemas  
BP 1023  
Tél : 04 75 75 70 08
- EURE**  
27007 - ÉVREUX CEDEX  
11, place Dupont de l'Eure  
BP 786  
Tél : 02 32 39 33 92
- EURE-ET-LOIR**  
28005 - CHARTRES CEDEX  
10, rue Danièle Casanova  
BP 283  
Tél : 02 37 18 56 50
- FINISTÈRE**  
29104 - QUIMPER CEDEX  
14, rue de la Troménie - BP 1427  
Tél : 02 98 90 48 55
- 29268 - BREST CEDEX  
Place du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
BP 126  
Tél : 02 98 44 14 40
- 29419 - LANDERNEAU CEDEX  
Parc d'innovation de Mescoat  
Tél : 02 98 85 42 00
- HAUTE-GARONNE**  
31078 - TOULOUSE CEDEX 04  
11, boulevard des Récollets  
Tél : 05 61 14 70 30
- 31405 - TOULOUSE CEDEX 04  
Bâtiment D  
109, avenue de l'Espinet  
BP 4417  
Tél : 05 61 14 52 00
- GERS**  
32000 - AUCH  
5, rue Camille Desmoulins  
Tél : 05 62 61 62 00
- GIROUDE**  
33000 - BORDEAUX  
Immeuble Erika  
10 D, terrasse du Front du Medoc  
Tél : 05 57 81 42 50
- 33028 - BORDEAUX CEDEX  
Quartier du Lac  
110, av. de la Jallère - BP 236  
Tél : 05 56 43 75 00
- 33503 - LIBOURNE CEDEX  
125, avenue Georges Pompidou  
BP 162  
Tél : 05 57 25 40 00
- HÉRAULT**  
34073 - MONTPELLIER CEDEX 03  
3, rue des Catalpas - BP 35125  
Tél : 04 67 06 85 00
- 34500 - BÉZIERS  
24, allées Paul Riquet  
Tél : 04 67 28 37 75
- ILLE-ET-VILAINE**  
35042 - RENNES CEDEX  
BP CS 54 221  
Tél : 02 99 27 20 00
- 35301 - FOUGÈRES CEDEX  
50, rue Nationale - BP 10151  
Tél : 02 99 94 75 75
- INDRE**  
36003 - CHÂTEAUX CEDEX  
14-16, rue Saint Luc - BP 135  
Tél : 02 54 08 15 15
- INDRE-ET-LOIRE**  
37016 - TOURS CEDEX 01  
15, place Michelet - BP 1615  
Tél : 02 47 05 62 86
- ISÈRE**  
38003 - GRENOBLE CEDEX 01  
30, quai de France - BP 162  
Tél : 04 76 56 20 02
- 38007 - GRENOBLE CEDEX 01  
3, rue Beyle Stendhal - BP 256  
Tél : 04 76 51 88 88
- JURA**  
39008 - LONS-LE-SAUNIER CEDEX  
49, rue du Commerce - BP 829  
Tél : 03 84 24 90 64
- LANDES**  
40012 - MONT-DE-MARSAN  
CEDEX  
BP 411  
Tél : 05 58 05 72 00
- LOIR-ET-CHER**  
41018 - BLOIS CEDEX  
Maison des entreprises  
16, rue de la Vallée Maillard  
Tél : 02 54 44 64 00
- LOIRE**  
42000 - SAINT-ÉTIENNE  
18, rue Elisée Reclus  
Tél : 04 77 33 11 87
- 42006 - SAINT-ÉTIENNE CEDEX 01  
ZAC Bergson  
15, rue Léon Blum - BP 252  
Tél : 04 77 92 24 00
- 42308 - ROANNE CEDEX  
11, rue Pierre Dépierre  
BP 1278  
Tél : 04 77 68 88 90
- HAUTE-LOIRE**  
43004 - LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
71, faubourg Saint Jean  
BP 130  
Tél : 04 71 04 56 65
- LOIRE-ATLANTIQUE**  
44014 - NANTES CEDEX 01  
34, place Viarme - BP 10118  
Tél : 02 40 20 62 69
- LOIRET**  
45009 - ORLÉANS CEDEX 01  
10 B, boulevard Rocheplatte  
BP 1919  
Tél : 02 38 78 18 80
- 45044 - ORLÉANS CEDEX 01  
23, place du Martroi  
Tél : 02 38 77 77 77
- LOT**  
46005 - CAHORS CEDEX 09  
107, quai Cavaignac - BP 261  
Tél : 05 65 23 08 40
- LOT-ET-GARONNE**  
47031 - AGEN CEDEX  
12 B, rue Diderot  
Tél : 05 53 77 50 60
- MAINE-ET-LOIRE**  
49002 - ANGERS CEDEX 01  
18, place Mendès-France  
BP 10211  
Tél : 02 41 20 85 49
- 49321 - CHOLET CEDEX  
34, rue Nationale - BP 22116  
Tél : 02 41 49 10 00
- MANCHE**  
50010 - SAINT-LÔ CEDEX  
5, rue Emile Enault - BP 440  
Tél : 02 33 75 53 00
- 50402 - GRANVILLE CEDEX  
Place Albert Godal - BP 219  
Tél : 02 33 91 33 91
- 50470 - LA GLACERIE  
Parc d'activités du Rond Point  
Tél : 02 33 88 62 70
- MARNE**  
51010 - CHÂLONS-  
EN-CHAMPAGNE CEDEX  
2, rue de Chastillon - BP 533  
Tél : 03 26 21 11 33
- 51061 - REIMS CEDEX  
7, rue Marie Stuart - BP 324  
Tél : 03 26 04 98 11
- HAUTE-MARNE**  
52115 - SAINT-DIZIER CEDEX  
55, rue du Président Carnot  
Tél : 03 25 07 32 00
- MAYENNE**  
53009 - LAVAL CEDEX  
22, rue Royallieu - BP 0929  
Tél : 02 43 49 49 49
- MEURTHE-ET-MOSELLE**  
54000 - NANCY  
24, rue Saint Michel  
Tél : 03 83 39 53 53
- 54504 - VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
CEDEX  
15, avenue de la Forêt de Haye  
BP 140  
Tél : 03 83 44 30 78
- MEUSE**  
55000 - BAR-LE-DUC  
6, Parc Bradfer  
Tél : 03 29 76 83 00
- MOSELLE**  
57010 - METZ CEDEX 01  
2, place Saint Martin - BP 50568  
Tél : 03 87 39 58 00
- 57952 - MONTIGNY-LÈS-METZ  
CEDEX  
17, place Joseph Schaff  
BP 40 228  
Tél : 03 87 63 58 13
- NORD**  
59140 - DUNKERQUE  
18, rue du Château  
Tél : 03 28 69 93 33
- 59312 - VALENCIENNES CEDEX 09  
68, rue de Famars - BP 17  
Tél : 03 27 38 18 00
- 59442 - WASQUEHAL CEDEX  
94, avenue de Flandre  
Tél : 03 20 99 69 00
- OISE**  
60206 - COMPIÈGNE CEDEX  
9, rue Clément Ader - BP 655  
Tél : 03 44 92 51 00
- ORNE**  
61007 - ALENÇON CEDEX  
57, cours Clemenceau - BP 235  
Tél : 02 33 26 11 49
- PAS-DE-CALAIS**  
62303 - LENS CEDEX  
80, rue Casimir Beugnet  
BP 122  
Tél : 03 21 28 27 29
- 62401 - BÉTHUNE CEDEX  
24, rue Sadi Carnot - BP 5  
Tél : 03 21 64 64 67
- 62503 - SAINT-OMER CEDEX  
19, place Pierre Bonhomme  
BP 173  
Tél : 03 21 88 10 06
- 62903 - COQUELLES CEDEX  
Boulevard du Parc d'affaires  
Eurotunnel  
BP 94  
Tél : 03 21 85 51 85
- PUY-DE-DÔME**  
63000 - CLERMONT-FERRAND  
18, rue Blatin  
Tél : 04 73 29 43 43
- 63037 - CLERMONT-FERRAND  
CEDEX 01  
148, boulevard Lavoisier  
Tél : 04 73 43 43 43/32 (Euro  
info centre)
- 63307 - THIERS CEDEX  
47, avenue du Général de Gaulle  
BP 90  
Tél : 04 73 51 66 50
- PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
64000 - PAU  
5, allées Catherine de Bourbon  
Tél : 05 59 80 85 85

## 5.21 COMMENT LOUER UN LOGEMENT

[Mai 2004]

64103 - BAYONNE CEDEX 1, rue Donzac - BP 319 Tél : 05 59 59 09 40	<b>HAUTE-SAVOIE</b> 74011 - ANNECY CEDEX 4, av. de Chambéry - BP 2064 Tél : 04 50 52 80 09	<b>SEINE-ET-MARNE</b> 77004 - MELUN CEDEX 10, rue des Mézereaux - BP 97 Tél : 01 64 71 72 00	88106 - SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX Place Jules Ferry - BP 6236 Tél : 03 29 52 32 33
<b>HAUTES-PYRÉNÉES</b> 65004 - TARBES CEDEX 33, rue du 4 Septembre - BP 434 Tél : 05 62 44 50 33	<b>PARIS</b> 75001 - PARIS 253, rue Saint Honoré Tél : 01 44 86 86 86	<b>YVELINES</b> 78011 - VERSAILLES CEDEX 21, avenue de Paris Tél : 01 30 84 78 78	<b>YONNE</b> 89004 - AUXERRE CEDEX 60, boulevard Vauban - BP 225 Tél : 03 86 72 09 40
<b>BAS-RHIN</b> 67034 - STRASBOURG CEDEX 02 10, rue Thomas Mann Tél : 03 88 10 25 25	75003 - PARIS 19, rue Michel Le Comte Tél : 01 58 28 14 01/02	<b>DEUX-SÈVRES</b> 79027 - NIORT CEDEX 09 20, rue de Strasbourg - BP 8729 Tél : 05 49 77 36 36	<b>HAUTS-DE-SEINE</b> 92150 - SURESNES CEDEX Direction départ. des Hauts-de-Seine 26, avenue du Général de Gaulle Tél : 01 55 49 14 14
67081 - STRASBOURG CEDEX 10, place Gutenberg Tél : 03 88 75 24 50	75007 - PARIS 149, rue de Grenelle Tél : 01 40 62 89 89	<b>SOMME</b> 80039 - AMIENS CEDEX 01 32, rue de Noyon Tél : 03 22 82 22 82	92807 - PUTEAUX CEDEX Paris La Défense 8, terrasse Bellini Tél : 01 47 76 20 30
<b>HAUT-RHIN</b> 68007 - COLMAR CEDEX 11, avenue de Fribourg - BP 417 Tél : 0 810 426 526	75008 - PARIS CEDEX 14-16, rue Montalivet Tél : 01 53 43 18 18	80039 - AMIENS CEDEX 01 32, rue de Noyon Tél : 03 22 82 22 82	<b>SEINE-SAINT-DENIS</b> 93108 - MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX 21, rue Franklin Tél : 01 48 70 35 00
68070 - MULHOUSE CEDEX 01 20, porte du Miroir - BP 1387 Tél : 03 89 46 20 20	75009 - PARIS 8, rue de Châteaudun Tél : 01 42 82 00 33	<b>TARN</b> 81100 - CASTRES 6, rue de Bisceous Tél : 05 63 62 00 20	93420 - VILLEPENTE Zone industrielle Paris Nord II 85, avenue des Nations Tél : 01 48 63 22 24
<b>RHÔNE</b> 69317 - LYON CEDEX 04 69, boulevard des Canuts Tél : 04 78 30 58 30	75010 - PARIS 162, boulevard Magenta Tél : 01 56 02 67 62	<b>TARN-ET-GARONNE</b> 82000 - MONTAUBAN 82, avenue Gambetta Tél : 05 63 22 02 70	<b>VAL-DE-MARNE</b> 94048 - CRÉTEIL CEDEX 19, rue de Joly Tél : 01 45 17 93 00
69403 - LYON CEDEX 03 Le Challenger 3, avenue Georges Pompidou BP 3272 Tél : 04 72 13 20 50	75011 - PARIS 7, rue de la Pierre Levée Tél : 01 43 14 45 45	<b>VAR</b> 83954 - LA GARDE CEDEX 60, rue Jean Baptiste Clément BP 118 Tél : 04 94 08 69 93	94106 - SAINT-MAUR- DES-FOSSÉS CEDEX 17, avenue Desgenettes Tél : 01 43 97 64 64
69657 - VILLEFRANCHE- SUR-SAÔNE CEDEX Maison de l'habitat 20, rue Claude Bernard - BP 200 Tél : 04 74 65 61 16	75013 - PARIS 73-77, rue Pascal Tél : 01 44 08 19 80	<b>VAUCLUSE</b> 84008 - AVIGNON CEDEX 01 46, cours Jean Jaurès - BP 158 Tél : 04 90 14 87 00	<b>VAL-D'OISE</b> 95842 - SARCELLES CEDEX 12, avenue du 8 Mai 1945 Tél : 01 39 33 27 19
<b>SAÔNE-ET-LOIRE</b> 71106 - CHALON-SUR-SAÔNE CEDEX 73, Grande rue Saint Cosme BP 231 Tél : 03 85 42 18 88	75015 - PARIS 23, rue de Cronstadt Tél : 01 56 56 76 00	84095 - AVIGNON CEDEX 09 Site Agroparc 60, chemin de Fontanille BP 996 Tél : 04 90 13 14 18	<b>GUADELOUPE</b> 97110 - POINTE-A-PITRE Immeuble BDAF Rue Hincelin Prolongée Tél : 0590 82 38 71
<b>SARTHE</b> 72002 - LE MANS CEDEX 01 1, boulevard René Levasseur BP 22385 Tél : 02 43 21 00 00	75016 - PARIS CEDEX 8, rue Bellini Tél : 08 11 65 50 50	<b>VENDEE</b> 85002 - LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 16, rue Olivier de Clisson BP 49 Tél : 02 51 05 19 19	<b>MARTINIQUE</b> 97258 - FORT DE FRANCE CEDEX Domaine de Montgeralde 1, av. Louis Domergue - BP 344 Tél : 0596 75 31 31
72013 - LE MANS CEDEX 02 49, rue d'Alger Tél : 02 43 39 56 78	75016 - PARIS CEDEX 13, rue Paul Valéry Tél : 01 40 67 05 55	<b>VIENNE</b> 86102 - CHÂTELLERAULT CEDEX 90, boulevard Blossac BP 243 Tél : 05 49 02 50 26	<b>RÉUNION (LA)</b> 97467 - SAINT-DENIS CEDEX 97, rue de la République BP 354 Tél : 0262 90 22 60
<b>SAVOIE</b> 73024 - CHAMBÉRY CEDEX 5, rue Salteur Tél : 04 79 75 76 77	75017 - PARIS 3, rue Anatole de la Forge Tél : 01 53 81 92 92	<b>HAUTE-VIENNE</b> 87000 - LIMOGES CEDEX 7, rue Jules Guesde Tél : 05 55 11 03 90	
73291 - LA MOTTE-SERVOLEX CEDEX Maison de l'entreprise 286, rue de la Briqueterie - BP 91 Tél : 04 79 65 16 80	75017 - PARIS CEDEX 141, rue de Saussure Tél : 01 40 54 40 54	<b>VOSGES</b> 88026 - ÉPINAL CEDEX 10, rue Claude Gelée Tél : 03 29 35 18 14	
	<b>SEINE-MARITIME</b> 76053 - LE HAVRE CEDEX 208, bd François 1 <sup>er</sup> - BP 199 Tél : 02 32 74 05 05		
	76135 - MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX 1, place des Coquets - BP 168 Tél : 02 35 52 65 65		
	76371 - DIEPPE CEDEX Rue de la Briqueterie Tél : 02 35 06 94 94		



## ACTUEL Ile-de-France

### Où s'informer ?

Les organismes suivants informent le public sur les loyers, la législation et les aides au logement. Certains de ces organismes déjà cités dans ce document sont des antennes régionales spécifiques pour l'Ile-de-France.

#### PARIS INFO MAIRIE

Informations sur les démarches à effectuer pour faire une demande de logement social  
Tél : 08 20 00 75 75

#### ADIL

L'association départementale d'information sur le logement conseille le public sur tout ce qui concerne le logement.

Prendre rendez-vous auprès de l'ADIL de la région parisienne qui se trouve au :

#### CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT DE PARIS

46 B, bd Edgar Quinet  
75014 - PARIS  
Tél : 01 42 79 50 50

#### AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour Paris, contacter : ANAH  
254, rue de Bercy  
75012 - PARIS  
Tél : 01 53 46 64 30  
www.anah.fr

L'ANAH accorde des subventions aux locataires et aux propriétaires afin d'améliorer l'habitat. Il faut prendre rendez-vous.

Les PACT (protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat)

Pour Paris, s'adresser :  
29, rue Tronchet  
75008 - PARIS  
Tél : 01 42 66 35 98

Les PACT informent et conseillent le public sur le logement. Ils guident les personnes dans leur recherche de financement pour l'amélioration de leur habitat.

### Difficile de se loger à Paris

Bien que le parc logement parisien inoccupé reste important, la pénurie de l'offre locative qui sévit depuis deux ans semble s'éterniser. Les studios ou deux pièces sont rares, les appartements familiaux proposés à la location quasi inexistant.

Aucun arrondissement n'est épargné. Les agences reçoivent quelquefois plus de 50 dossiers pour la location d'un même appartement. Parallèlement, on assiste depuis deux ans à une reprise de la hausse des loyers qui pèse sur les nouveaux entrants. À Paris, le prix généralement admis de 15 € le mètre carré est allègrement dépassé. En moyenne, un appartement (dans un immeuble ancien) se loue à plus de 18 € le mètre carré par mois hors charge atteignant 21 € dans des arrondissements particulièrement cotés et pouvant grimper jusqu'à 30 € dans les beaux quartiers ! Cette année, les prix ont globalement augmenté de 6,1 %... À quand la fin de la crise ?

### Les organismes de défense des locataires

En cas de litige avec un propriétaire ou une agence immobilière, il est possible de contacter des organismes de défense des locataires.

#### CENTRE D'INFORMATION ET DE DÉFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)

9, rue Severo  
75014 - PARIS  
Tél : 01 45 41 47 76  
Adhésion : de 55 € à 80 €.

#### CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

62, bd Richard Lenoir  
75011 - PARIS  
Tél : 01 47 00 96 20  
Cotisation : 52 € par an.

#### CONFÉDÉRATION SYNDICALE DU CADRE DE VIE

13, rue Niepce  
75014 - PARIS  
Tél : 01 56 54 32 10/36  
Cotisation : 38 € par an.

#### UNION PARISIENNE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LOGEMENT

14, rue Frédérick Lemaître  
75020 - PARIS  
Tél : 01 43 66 49 11  
Sur rendez-vous.  
Adhésion : 54 €.

### Les caisses d'allocations familiales

75005 - PARIS  
19, rue du Pot de Fer  
Tél : 01 55 43 80 20

75013 - PARIS  
23, rue Daviel  
Tél : 01 45 65 52 52

75013 - PARIS  
101, rue Nationale  
Tél : 01 40 77 58 00

75015 - PARIS  
9, rue Saint Charles

75015 - PARIS  
18, rue Viala  
Tél : 01 45 75 62 47

75019 - PARIS  
67-69, avenue Jean Jaurès  
Tél : 01 44 84 74 98

75019 - PARIS  
24, avenue de Laumière  
Tél : 01 53 72 88 00

75634 - PARIS CEDEX 13  
18, quai d'Austerlitz  
Tél : 01 44 06 17 77

77024 - MELUN CEDEX  
30, rue Rosa Bonheur  
Tél : 01 64 83 72 72

78184 - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX  
2, avenue des Prés - BP 17  
Tél : 01 30 64 38 00

91013 - ÉVRY CEDEX  
Les Galants Courts  
2, impasse du Télégraphe  
Tél : 01 60 91 19 00

92023 - NANTERRE CEDEX  
70-88, rue Paul Lescop  
Tél : 0 825 05 27 32

93112 - ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX  
15-17, rue Jean-Pierre Timbaud  
Tél : 01 49 35 49 99

94033 - CRÉTEIL CEDEX  
Quartier de l'Échat  
2, voie Félix Eboué  
Tél : 01 48 98 24 00

95018 - CERGY-PONTOISE  
Quartier de la Préfecture  
2, place de la Pergola  
Tél : 01 30 73 68 00

### Les commissions de conciliation

Ces commissions sont composées paritairement de représentants des organisations de propriétaires et de locataires. Elles siègent à la direction départementale de l'Équipement (préfecture du département). Elles permettent de rapprocher le locataire et le propriétaire en cas de conflit. L'accès à cette commission est gratuit et permet d'éviter la poursuite du différend devant les tribunaux.

### 60 - Oise

60021 - BEAUVAIS CEDEX  
Service construction et habitat  
Bd Amyot d'Inville - BP 317  
Tél : 03 44 06 50 11

## 5.21 COMMENT LOUER UN LOGEMENT

[Mai 2004]



### 75 - Paris

**75012 - PARIS**  
Préfecture de Paris  
50, avenue Daumesnil  
Tél : 01 49 28 43 26

### 77 - Seine-et-Marne

**77005 - MELUN CEDEX**  
288, av. Georges Clemenceau  
BP 596  
Melun - Vaux-le-Pénil  
Tél : 01 60 56 72 00

### 78 - Yvelines

**78011 - VERSAILLES CEDEX**  
35, rue de Noailles - BP 1115  
Tél : 01 30 84 31 14

### 91 - Essonne

**91012 - ÉVRY CEDEX**  
Boulevard de France  
Tél : 01 60 76 34 25

### 92 - Hauts-de-Seine

**92013 - NANTERRE CEDEX**  
Centre administratif  
départemental  
167-177, avenue Joliot-Curie  
BP 102  
Tél : 01 40 97 28 06/14

### 93 - Seine-Saint-Denis

**93003 - BOBIGNY CEDEX**  
Cité administrative n°1  
Service habitat  
124, rue Carnot - BP 189  
Tél : 01 41 60 68 90/91

### 94 - Val-de-Marne

**94011 - CRÉTEIL CEDEX**  
Service habitat  
12-14, rue des Archives  
Tél : 01 49 80 22 42

### 95 - Val-d'Oise

**95010 - CERGY-PONTOISE**  
Préfecture du Val-d'Oise  
Avenue Bernard Hirsch  
Tél : 01 34 25 25 25/2567

